

Le locataire s'était tué dans l'escalier insalubre

Privés de toilettes, les locataires devaient se rendre dans un bar ou chez des voisins.

Parce qu'elle est "soucieuse" des droits de la défense, elle a, une fois de plus, accordé le "dernier" renvoi de l'affaire. Mais, mercredi, mâchoires serrées et regard sévère, la présidente de la 6^e chambre correctionnelle, Delphine Thibierge, a néanmoins relevé "la double carence", celle de Manuel Saez et celle de l'ordre des avocats! Prévenu "d'homicide involontaire", "soumission de personne vulnérable à des conditions d'hébergement indigne", "mise en danger de la vie d'autrui" et "refus délibéré d'exécuter des travaux prescrits par arrêté de péril", le propriétaire immobilier n'aurait pas... trouvé d'avocat!

L'affaire, pourtant, ne date pas d'hier. Mais du 13 février 2007. Ce jour-là, un locataire du numéro 29 de la rue d'Aubagne, dans le quartier de Noailles (1^{er}), **Ramadame Fekari**, un travailleur handicapé, était retrouvé au pied de la cage d'escaliers. Le crâne fracassé, l'enquête mettait rapidement au jour que le malheureux avait glissé de cinq étages, après être tombé dans l'escalier dont les marches étaient "cassées, inégales et glissantes". Pour corser le tout, la rampe était mal fixée et, "par souci d'économie", il n'y avait pas d'éclairage... Bref, un vrai parcours du combattant pour cet homme âgé de 56 ans qui se déplaçait lentement et voyait uniquement avec des verres épais.

Le pire dans ce drame est que cet accident mortel est survenu après une série de plaintes des locataires qui avaient attiré l'at-

tention de la municipalité. Cette dernière avait d'ailleurs pris un arrêté municipal constatant l'insalubrité générale de l'immeuble, puis, un arrêté de péril irrémédiable. Mais Manuel Saez, ainsi que son épouse Collette, à la tête de la SCI "Kaufman et Co", avaient continué à faire la sourde oreille... tout en percevant toujours les 511 € de loyers mensuels de leurs locataires. Plus qu'insalubre, l'immeuble qui abrite 19 logements, était pourtant un véritable taudis, sans lavabo ni toilettes dans les appartements. L'information judiciaire avait même établi qu'un 10m2, loué 250 € en 1998, avait ensuite été divisé en deux chambres minuscules! Privés de toilettes, les locataires devaient se rendre dans un bar ou chez des voisins pour pouvoir se soulager. Mais ces situations plus que précaires n'empêchaient pas de dormir le marchand de sommeil dont les confortables revenus issus des loyers, soit 5 000 € par mois, lui permettait de vivre dans une luxueuse villa, à Gémenos...

Manuel Saez aura, enfin, l'occasion de s'expliquer le 1^{er} février prochain. "Justice sera rendue", a promis la présidente Thibierge.

reportage de **Laetitia SARIROGLIO**